AU FIL DES JOURS

6 MARS 2017 N° 121

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),

ACTUALITES

En date du 20 février 2017, la Confédération Française des Retraités a interpellé les candidats connus à l'élection présidentielle. Elle leur demande les engagements qu'ils comptent prendre sur :

- **Les retraites**
- **La perte d'autonomie**
- **La santé**
- **La représentativité de la CFR**

Le courrier peut être consulté sur le site de la CFR :

http://www.retraite-cfr.fr/

Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA)

La réunion plénière du 1er février a fixé le programme de travail accessible sur le site du Haut Conseil (http://www.hcfea.fr). Un thème transversal a été retenu : « Disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille et de ses proches en perte d'autonomie », qui portera principalement sur le temps nécessaire aux actifs. Dans la section Age, il est prévu de faire le suivi des textes d'application de la Loi ASV (notamment, la mise en place des CDCA et le programme Monalisa). En 2017, la section Age traitera du système de prise en charge de la perte d'autonomie (situation actuelle et recommandations) et étudiera plus particulièrement le recours à l'assurance privée. Concernant la santé et la prise en charge des dépenses de soins des personnes âgées, il est prévu de préparer un rapport spécifique et d'étudier en particulier les dispositifs médicaux (audioprothèses, lunettes, aides techniques à la marche et à l'autonomie etc.).

La FNAR, l'UFR et la CFR sont représentées au Haut Conseil.

FNAR **83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS** **UFR**
Tél. 01 40 58 15 00 **Tél. 01 43 42 09 37**
fnar.asso@wanadoo.fr ufr@wanadoo.fr
www.fnar.info www.retraites-ufr.com

Services à la personne

Depuis le 01 janvier 2017, tous les particuliers - dont les retraités - qui emploient un salarié, directement ou par l'intermédiaire d'un organisme agréé pour les services à domicile, bénéficient d'un crédit d'impôt.
Attention ! Cette mesure concerne les dépenses engagées en 2017 et prendra donc effet lors de la déclaration d'impôt en 2018.

Pour bien comprendre la portée de la mesure, il est essentiel de distinguer deux types d'avantages fiscaux :

- la réduction d'impôt vient en déduction de la somme à payer au fisc, mais si le montant de la réduction est supérieur à l'impôt à verser, il ne peut y avoir de remboursement sur la ou les années suivantes
- le crédit d'impôt est également déduit de l'impôt, mais s'il est supérieur à la somme à verser au fisc, le surplus (ou la totalité en cas de non-imposition) donne lieu à remboursement par le Trésor public.

Jusqu'à présent seuls les actifs bénéficiaient d'un crédit d'impôt, les retraités, eux, devaient se contenter d'une réduction de leurs impôts et étaient donc pénalisés s'ils n'étaient pas imposables ou l'étaient faiblement.

Crédit et réduction d'impôt correspondent à 50 % des dépenses engagées au titre des services à la personne dans la limite de 12 000 € (pouvant aller jusqu'à 20 000 € sous certaines conditions).

Par les services à la personne on entend : l'entretien de la maison et les travaux ménagers, la livraison de repas ou de courses, l'accompagnement dans les déplacements des personnes à mobilité réduite, l'assistance administrative, les petits travaux de jardinage dans la limite de 5000€ par an (cf. Annexe 1), de bricolage dans la limite de 500 € et de deux heures par intervention.

Une campagne d'information visant à promouvoir les métiers de l'aide à domicile auprès des personnes âgées a été lancée en février par le ministère des Affaires sociales et de la Santé (cf. Annexe 2)

CFR

RETRAITE

Retraites et présidentielle : beaucoup d'interrogations

Ce n'est sans doute pas avant les derniers débats qui précéderont le premier tour de l'élection présidentielle que les programmes économiques des divers candidats auront la clarté permettant de juger réellement leur impact possible sur les retraites et sur la fiscalité des retraités. Cette clarté manque encore indiscutablement à l'heure actuelle, car affirmer par exemple que « *ni les prestations familiales, ni les retraites ne seront modifiées* » rend perplexe quand on affirme le même jour, le 23 février, qu'une

«*proposition de réforme structurelle des retraites sera annoncée le 2 mars* ». Et quand on précise par ailleurs que «*cette réforme ne sera pas guidée par une logique budgétaire, mais par une logique d'équité* ».
Très bien pour la logique d'équité, mais attendons de voir ce dont il s'agit. En revanche, si la logique budgétaire n'est sans doute pas un problème brûlant pour la CNAV elle en reste bien un pour le Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV), sans parler des régimes fonction publique/régimes spéciaux dont l'Etat efface les déficits par l'impôt ou la dette.

Dans l'attente des compléments d'information bien nécessaires, 2017 annonce des perspectives, certes sombres, mais malheureusement très claires et donc intellectuellement reposantes. Si en effet l'inflation 2016 est prochainement confirmée à 0,6%, la revalorisation CNAV 2017 atteindra environ 8 euros par mois, payable au 1er octobre, tandis que les valeurs de service des points Agirc et ARRCO resteront clouées à zéro pour la 4ème année consécutive. Si l'inflation 2017 actuellement estimée à environ 1,2% se vérifiait dans un an, elle remettrait en marche le compteur revalorisation de ces deux régimes sur la base de 1,2% moins 1 point c'est-à-dire de 0,2%... Nous verrons bien.
Cette désindexation se terminera fin 2018, mais d'ici là l'AGIRC continuera à bénéficier des réserves ARRCO pour ne pas être obligée d'amputer le versement de ses propres prestations.

De facto, les deux régimes fonctionnent déjà en régime unifié (donc avant son avènement officiel du 1er janvier2019). Rien ne pourrait en principe les empêcher de continuer à fonctionner ainsi jusqu'à épuisement des réserves ARRCO, c'est-à-dire pas très longtemps. Cette perspective est cependant intenable et, avant la mise en place d'un régime universel règlant l'ensemble des problèmes de pérennité et d'équité, un nouveau recul de l'âge de départ est incontournable.

Bien qu'encore mal dégrossies deux propositions de candidats exigent d'ores et déjà toute notre sagacité :

- recours à une hausse de CSG plutôt que de TVA pour financer la baisse des cotisations salariales et améliorer ainsi la compétitivité des entreprises. Cette mesure déplaçant le coût du travail sur le coût du capital impacterait l'épargne, assurance vie comprise.
- l'utilisation par le propriétaire d'une maison ou appartement pour se loger lui-même - notion de « propriétaire occupant » - pourrait être fiscalisée sur la base d'un loyer fictif correspondant aux loyers réels pratiqués dans le voisinage.

SANTE

La commission santé s'est réunie le 06 février 2017 et a abordé les points suivants :

◊ La mise au point du contenu d'une tribune à publier dans un grand média sur les **«restes à charge» en matière de dépenses de santé**. Il s'agit des sommes que l'assurance maladie ne rembourse pas et dont l'importance varie en fonction de la nature des soins, de leur mode de dispensation (à l'hôpital, en ambulatoire, en privé), de la situation du bénéficiaire et du taux de couverture (avec ou sans ticket modérateur). Cette question, d'une très grande actualité, concerne toutes les catégories de citoyens et les retraités tout particulièrement. En effet, les besoins de soins croissent avec l'avancée en âge et les affections deviennent souvent chroniques. La complémentaire santé couvre une part importante de ces restes à charge, mais, là encore, les retraités sont dans une situation spécifique : ils sont désormais les seuls à ne pas bénéficier de la généralisation de l'accès à la complémentaire santé et des avantages associés, fiscaux notamment. Les retraités subissent aussi en matière de tarifs de complémentaire santé les effets de la discrimination par l'âge.

Il est donc particulièrement opportun que la CFR s'exprime sur ce thème et fasse valoir ses positions, notamment sur les pistes d'amélioration souhaitables.

◊ La validation du **rapport d'activité de la commission santé** en vue de la prochaine assemblée générale de la CFR.

La commission a débattu sur son mode de fonctionnement et ses relations avec les différentes fédérations de la CFR, qui développent des actions propres dans le domaine de la santé.

La commission a ensuite échangé sur des éléments d'actualité :

- les travaux de la direction générale du Trésor sur les moyens de freiner les dépenses de prise en charge des affections de longue durée (ALD) qui concernent environ 10 millions de personnes ; cet effectif a presque doublé en vingt ans !
- réflexion sur la pertinence des soins et des parcours ou comment exclure les soins inutiles et superflus (ils représenteraient environ 25% des dépenses) et parvenir à privilégier le « juste soin ».
- les actions engagées sous l'égide de l'Ordre national des médecins pour lutter contre les refus de soins.
- le bilan du plan d'équipement en maisons de santé en milieu rural. Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) occupent aujourd'hui un rôle indispensable dans l'offre de soins et leur développement a un impact positif certain sur la démographie médicale.
- le lancement des campagnes de communication, à l'initiative du Ministère des affaires sociales et de la santé, sur la mise en œuvre de la loi sur la fin de vie.

L'actualité des campagnes électorales (en cours ou à venir avec les législatives) a fait l'objet d'échanges.

La commission aura à connaître les réponses qui seront données par les candidats aux présidentielles au courrier d'interpellation que la CFR doit adresser prochainement à chacun d'eux. L'analyse de ces réponses sur les questions de santé et de couverture des soins devra être effectuée par la commission.

Il apparaît également judicieux que nous accordions une priorité aux thèmes essentiels :

- l'accès à des soins de qualité, pour tous et en tout point du territoire,
- les conditions de couverture des dépenses de santé (obligatoire et complémentaire).

EUROPE

Depuis le vote britannique sur le « Brexit », après l'installation d'une situation confuse en Italie et du fait des incertitudes liées aux prochaines élections dans trois autres pays fondateurs de l'UE : les Pays-Bas, la France et un peu plus tard la RFA, on sent que le système européen fonctionne au ralenti.

Au niveau du Secrétariat de **Age Platform Europe,** depuis le mois de décembre deux processus ont focalisé les attentions :

∗ Le projet d'une Directive européenne sur l'accessibilité (« European Accessibility Act ») initié par un texte de la CE en décembre 2015, suivant plusieurs années de report.

Le Parlement Européen (PE) a dernièrement débattu d'un rapport présenté par la «Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs». Les secteurs d'activités impactés sont très nombreux : téléphonie mobile, produits informatiques, distributeurs automatiques, services bancaires, programmes de tv, achats en ligne....). Le public visé est vaste : l'ensemble des personnes ayant des déficiences fonctionnelles. Les trois principaux réseaux européens « généralistes » concernés (Handicap-EDF, Age et Consommation et Normalisation des produits-ANEC) ont critiqué le manque d'ambition du rapport (défaut d'approche transversale = « mainstreaming ») au regard de la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées, adoptée il y a dix ans par l'UE et les Etats-membres.

Outre des aspects juridiques subtils sur le rattachement du texte à des textes préexistants pour en accroître la portée, les critiques ont visé trois points en particulier : le fait que l'accessibilité à l'environnement bâti n'est pas intégrée dans le texte proposé ; l'exonération des obligations pour les très petites entreprises ; le jugement porté sur l'accessibilité des transports qui est jugée suffisante, ce que contestent les associations.

Les signataires ont souligné, en revanche, le travail du PE pour aboutir à la Directive déjà adoptée dite « sur l'accessibilité du web ».

Sur la question particulière des services bancaires, Age souligne l'absence d'actions coordonnées des Etats sur l'accessibilité des terminaux de paiement. Une campagne de sensibilisation a été lancée : *« Pay-Able ».*

∗ Le suivi du projet d'une convention internationale sur les droits des personnes âgées depuis la 7e session (12-15 décembre à NY) d'un groupe de travail ouvert sans terme prédéfini (dans la terminologie ONU «open-ended working group » / OEWG on Ageing).

On a déjà dit dans AFJ la réticence des membres français de AGE vis-à-vis de l'intérêt au niveau européen d'une telle convention pour changer pratiquement les obstacles constatés aux droits reconnus. L'existence d'une convention applicable aux personnes handicapées avec une extension possible aux personnes âgées et les saisines possibles sur des cas concrets du « Défenseur des Droits » (autorité qui existe par ailleurs dans tous les Etats de l'UE depuis les Directives de 2000 sur la discrimination) nous paraissent des voies plus opérationnelles.

Néanmoins, relevons que le PE a adopté dernièrement une résolution « sur les droits humains et la démocratie » invitant l'UE et les Etats-membres à s'engager activement dans la voie de l'OEWG.

Le processus relèvera de plus en plus des arbitrages diplomatiques au niveau de la coordination des politiques entre Etats-membres de l'UE et de l'ONU.

Au niveau de la **Coordination des membres français**, depuis l'assemblée générale de novembre (cf. AFJ de décembre),

 une réunion s'est tenue le 17 janvier et la prochaine aura lieu le 7 mars. L'essentiel des échanges a porté sur les contributions à la rédaction d'un document complémentaire sur la stratégie de AGE pour la période 2018-2020 : c'est la première fois depuis la création de l'association en 2001 que cet exercice est entrepris. Le document final doit être approuvé à la prochaine AG en juin. Il structurera le document à présenter à la CE pour un renouvellement du financement de AGE sur trois ans (pm : 80 % du budget total).

 la réunion de mars portera, comme les années précédentes, sur l'élaboration d'un document pour le PNR 2017 selon la procédure de l'UE dite du « Semestre européen» : l'essentiel concerne les réformes demandées par la CE à la France dans le cadre de l'application du traité budgétaire de l'UE.

L'exercice n'est pas simple dans le contexte électoral actuel. Les membres s'en tiendront probablement aux grandes lignes déjà énoncées dans nos contributions aux précédents PNR, en considérant que les données économiques à prendre en compte n'ont guère changé en un an.

Il a été décidé de faire désormais un texte plus court.

La prochaine réunion sera aussi l'occasion de renouveler la représentation au CA de Age : un titulaire et un remplaçant

NOS FEDERATIONS

Carte Butterfly

Votre carte Butterfly actuelle arrive prochainement à échéance, pensez à la renouveler.
La validité de la nouvelle carte ira de Juin 2017 à Juin 2018.
Le tarif reste inchangé : 5 €

Les commandes sont regroupées par chacune des associations qui doit retourner le fichier de ses abonnés pour le 23 Mars 2017 au plus tard.

FNAR

Formation aux logiciels RETRAITES et REVERSIONS

Mercredi 26 Avril et Jeudi 27 Avril 2017
Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole à Bagnolet

Groupes composés de 10 personnes.

- Le logiciel de retraite permet de calculer l'ensemble des retraites, de base et complémentaires. Il incorpore toutes les nouveautés, à savoir :
  - la réforme ARRCO/AGIRC d'octobre 2015
  - la réforme des poly-pensionnés au 1 er juillet 2017
  - le RSI
- Le logiciel de réversion permet d'effectuer une estimation de pension de réversion pour le mari ou pour l'épouse.

Les inscriptions sont regroupées par chacune des associations, elles sont à adresser à la FNAR, pour le 23 Mars 2017 au plus tard avec un chèque de 30 € par personne.
Les frais de déplacement et l'hébergement sont à la charge des stagiaires.
Contact : Guy BERNARD - 06 85 54 75 26 - bernard.guy14@wanadoo.fr

MISSION SANTE mission.sante.fnar@orange.fr

En répondant au questionnement santé proposé aux associations depuis le 10 décembre 2016, 850 adhérents se sont exprimés, constituant ainsi une base d'informations suffisamment importante pour être représentative des retraités adhérents à la FNAR. Les Correspondants santé des associations concernées se sont réunis le 3 février. Les résultats globaux ont été présentés au CA du 28 février et le seront également à l'Assemblée Générale le 23 mars, ainsi que des propositions d'action et de partenariats. Les Présidents et/ou Correspondants santé des 12 associations dont au moins 30 adhérents ont répondu, seront destinataires d'une synthèse globale de ces réponses qui leur permettra de faire des choix correspondant aux attentes de leurs adhérents.

Dans l'ensemble, on note que les adhérents sont bien sûr demandeurs d'informations très générales dans le domaine de la prévention ou sur les grandes évolutions, notamment réglementaires. Mais chez plus d'un sur deux s'exprime nettement le besoin de mieux s'orienter dans le système et d'avoir des conseils pratiques. Invités à s'exprimer librement, certains adhérents notent leurs préoccupations sur les prises en charges financières et la pertinence des dépenses.

Il est bien sûr toujours possible de répondre : **https://goo.gl/forms/wm03T7lThDYceDtk2**

UFR

Rappel : Première session du stage CDCA*

L'équipe de Formation de l'UFR, animée par Daniel THOMAS, propose un stage de formation et d'information destiné aux futurs représentants des « Associations » dans les CDCA. D'après les informations qui nous reviennent actuellement, la mise en place des CDCA dans les départements prendra du temps (au moins un an pour certains départements).

L'UFR, qui assurait depuis plus d'une dizaine d'années les formations CODERPA, a décidé de ne pas attendre que tous les CDCA soient installés pour lancer une formation adaptée.

La première session du stage CDCA aura lieu le :

Jeudi 11 mai 2017
9h00 à 16h00
au Siège UFR-rg / FNAR
83-87 avenue d'Italie 75013 Paris

Le stage est ouvert exclusivement aux adhérents des associations membres des Fédérations de la CFR. Le nombre des stagiaires** est limité à 15 par session. Les frais de cette formation sont à la charge des Fédérations. Une participation de 30 € par stagiaire sera demandée. Les inscriptions sont ouvertes au secrétariat UFR-rg.

Contact : Maguy STEFANY ou KALTOUM - Téléphone : 01 43 42 09 37 - Email : ufr@wanadoo.fr.

(*) Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
(**) Les 5 personnes inscrites au dernier stage CODERPA que nous avions dû annuler auront priorité pour la première session.

Un peu d'humour

Quand 2 génies se rencontrent…

— Ce que j'admire le plus dans votre art, dit Albert Einstein, c'est son universalité. Vous ne dites pas un mot, et pourtant… le monde entier vous comprend.
— C'est vrai, réplique Chaplin. Mais votre gloire est plus grande encore : le monde entier vous admire, alors que personne ne vous comprend.»

A… COMME ASSOCIATIONS

Le 13/01, AG de l'Union des Retraités du Haut Bocage (URHB)
La première AG s'est tenue au Foyer Rural de Beaurepaire (85) en présence d'une centaine d'adhérents. Madame la Députée et maire des Herbiers, Véronique BESSE, a abordé les problèmes de la retraite. Monsieur Christian BOURREAU, invité, représentait l'UFR Nationale. Il a évoqué les principaux dossiers défendus par l'UFR et la CFR : projet de retraite universelle, loi d'adaptation de la société au vieillissement, fiscalité.
Cette réunion a été suivie du verre de l'amitié au cours duquel chaque participant a pu échanger.

En Février, AG de 3 sections de l'ARCEA* (ARCEA-Saclay, ARCEA-Pierrelatte et ARCEA-Valduc)
Elles ont réuni chacune entre 120 et 180 personnes. A ces trois AG, le Bureau National de l'ARCEA était représenté par Jacques Penneroux, Président, ainsi que Raymonde Boschiero, Trésorière générale et Jean-Louis Leblanc pour la MHN. Gérard Lucas, vice-président de l'ARCEA qui représentait également l'UFR-rg, a fait le point sur la mise en place des CDCA pour l'UFR et présenté les principales actions et résultats de la CFR en 2016.
• **Le 02/02** a eu lieu la première AG à L'Orme des Merisiers (Saclay), sous la présidence de François Kircher. Elle a été suivie d'une conférence de Georges Sapy, ancien ingénieur EDF, sur les contraintes d'équilibre du réseau et d'intégration des énergies intermittentes. Michel Bédoucha, nouveau Directeur de Saclay est venu se présenter aux participants, accompagné de Raphaël Lecomte, Adjoint en charge de la communication. Ce dernier a notamment fait le point sur les aménagements en cours du Campus Paris-Saclay, la création officielle du Centre de Paris-Saclay ainsi que de plusieurs expérimentations originales sur le site de Saclay (par exemple : essais en collaboration avec la RATP et Renault d'une navette automatique pour les déplacements du personnel sur le site).
• **Le 14/02** la seconde AG s'est tenue à Pierrelatte, sous la présidence de Pasquale Palermo. Cette assemblée a été marquée par l'ouverture de la section de Pierrelatte aux anciens adhérents de la section ARCEA de Miramas dont les activités ont été arrêtées en janvier 2017. L'ancien président de Miramas, René Colenson, a été élu au bureau de l'ARCEA Pierrelatte, comme l'avait été en 2016 le président de la Section de Marcoule, Jean-Pierre Ligneau. Parmi les nombreux exposés qui ont suivi, l'auditoire a particulièrement apprécié ceux de Cédric Garnier représentant le Directeur du Centre de Marcoule, ainsi que celui du Directeur de la Communication du Centre de Pierrelatte. Ce dernier a présenté l'état d'avancement de deux enquêtes publiques concernant l'arrêt définitif et le démantèlement de deux installations nucléaires de base du Tricastin : l'usine « Georges Besse » exploitée par Eurodif et l'usine de retraitement exploitée par AREVA NC. L'AG a été suivie d'un déjeuner convivial qui rassemblait 230 personnes.

• **Le 24/02 la troisième AG** a eu lieu à Quétigny près de Dijon sous la présidence de Claude Moussin. À cette occasion, François Bugaut, directeur du CEA-Valduc a présenté les projets en cours au CEA ainsi que les actions régionales de son Etablissement avec ses partenaires universitaires et industriels de Bourgogne. Les participants ont été particulièrement intéressés par une étude épidémiologique effectuée sur l'ensemble du personnel ayant travaillé sur le tritium depuis 60 ans au CEA. Les excellents résultats de cette première mondiale d'octobre 2016 sont à mettre à l'actif de la rigueur du suivi et de la protection du personnel concerné. Au-delà de la partie statutaire de l'AG, les bilans des différentes Commissions ont été présentés, témoignant une fois de plus du dynamisme de la Section. Enfin, le tout nouveau site internet de l'ARCEA Valduc a fait l'objet d'une présentation par Richard Dormeval qui est également délégué régional de l'UFR. Le délégué régional FNAR, Guy Quesseveur, était représenté par Guy Laffage qui représentait également le président de l'AROPA 21, Claude Ganpner. L'Assemblée qui s'est achevée à 13h00 a été suivie d'un déjeuner convivial auquel ont participé 130 personnes.

ARCEA (*) : Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique.

Le 02/02, AG de l'UFR18

L'assemblée s'est déroulée au centre de loisirs de Saint Douchard. Placée pour la première fois sous la présidence du nouveau président, Jean-Bernard GILBERT, l'assemblée a été comme chaque année l'occasion de nombreux échanges d'informations sur la vie de l'association, la complémentaire santé FRANCE MUTUELLE, les activités de l'UFR 18 et des activités de l'usine MICHELIN. Dans ce cadre, les participants ont été particulièrement intéressés par la présentation du Président départemental de l'UFR.

Le vice-président du conseil départemental, Monsieur Thierry VALLEE, a présenté l'orientation du nouveau CDCA, ex CODERPA. Nos craintes sur notre non-représentation au sein du CDCA s'estompent, car notre travail est reconnu et de très bonne qualité.

Enfin, l'assistance a beaucoup apprécié un exposé de notre président national, Christian BOURREAU, et du représentant régional, Alain MOREL.

Suite aux thèmes exposés, un débat avec les adhérents et les différents responsables s'est engagé.

L'assemblée s'est terminée par le verre de l'amitié avec les adhérents dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Le 03/02, AG de l'ADRECAC (Chausson)

Elle s'est tenue dans les locaux de l'Ellipse à Asnières sur Seine avec son indispensable partie statutaire (rapport moral, rapport financier, renouvellement des administrateurs, …). Constat est fait de l'érosion des effectifs et de l'avancée en âge des adhérents dont les deux tiers ont plus de 80 ans, avec les conséquences qui en découlent sur le devenir à court et moyen termes.

Un exposé de Mr Christophe Chausson, petit fils d'un des fondateurs de la société, sur la restauration d'un prototype de petite voiture a fait découvrir cette Chausson CHS méconnue ; étudiée pendant la guerre sous le nez de l'occupant, elle n'avait pas pu être industrialisée en raison du rationnement de l'acier et de la priorité donnée aux autocars *(voir le site http://chausson-chs.com).*

Place ensuite aux invités : Mr. Chardayre, directeur de la mutuelle KLESIA MSG à laquelle sont affiliés les anciens Chausson, et les présidents de la FNAR et de l'UFR-rg puisque l'ADRECAC est « à double portage ». Empêché à la dernière minute, Roger Barrot n'a pu nous rejoindre et c'est Christian Bourreau qui a interpellé l'auditoire en annonçant que « 2017 serait une année délicate pour les retraités et personnes âgées ». Il a rappelé que la répartition était le socle incontournable de notre système de retraite et que ceux qui la comparaient à une pyramide de Ponzi ne visaient qu'à développer la capitalisation. La répartition couvre 95% des pensions, mais la capitalisation a néanmoins une place pour ceux qui peuvent se la payer ! Néanmoins il faut insister sur la nécessaire consolidation des 35 ou 40 régimes encore en présence, ce qui conduit à promouvoir, avec la CFR, la retraite universelle en surmontant les réticences et les oppositions. Le colloque du 16 décembre 2016 a permis de souligner qu'il fallait restaurer la confiance, dépasser le stade de la gestion paramétrique et basculer rapidement vers le nouveau système.

Quelques mots sur les mutuelles et complémentaires santé : reste à charge, tiers payant, contrats labellisés, … complétaient l'intervention précédente de Mr. Chardayre.

Message final : dans les 2 ans il va se passer quelque chose du côté des complémentaires pour les plus de 65 ans.

A l'issue de l'AG les participants se sont retrouvés autour du bar et une trentaine ont partagé le repas convivial en regrettant la fermeture prochaine de l'Ellipse.

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.
A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Prochaine parution :
Le 04 AVRIL 2017

Aider les autres, C'EST MON MÉTIER

Les métiers de l'aide à domicile : des milliers d'emplois à pourvoir dans les prochaines années, des emplois de proximité, au service des autres et ouverts à toutes et tous.

Pour en savoir plus :
social-sante.gouv.fr/personnes-agees-un-secteur-qui-recrute

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES ÂGÉES ET DE L'AUTONOMIE

Votre avis nous intéresse

Avant d'entamer un processus de refonte de ce site, nous souhaitons vous donner la parole par le biais d'un **questionnaire d'évaluation**. Quelques minutes suffisent pour y répondre. **Merci pour votre participation**.

ÉCOUTER LA PAGE

Petits travaux de jardinage

Ces travaux sont définis comme les **travaux d'entretien courant des jardins et potagers** de particuliers. Ils comprennent aussi la cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle, la taille des haies et des arbres et le débroussaillage, à l'exclusion de tous les autres travaux agricoles ou forestiers.

La prestation d'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation de petit jardinage est incluse dans cette activité.
Le petit jardinage ne comprend pas des activités telles que les activités commerciales (vente de plantes, ou de matériels), la conception et la réalisation de parcs paysagers, l'élagage, les travaux de terrassement, etc.

Dans le cadre d'interventions en mode prestataire, le matériel doit être fourni à ses intervenants par l'entreprise ou l'association.

En revanche, dans le cas d'un organisme intervenant en mode mandataire, ou dans le cas de l'emploi direct, les matériels utilisés doivent être mis à la disposition du salarié par le particulier employeur.

Plafond de dépenses

Le plafond annuel des dépenses de petit jardinage ouvrant droit à la réduction ou crédit d'impôt ne peut excéder 5 000 euros.

Modifié le 01/10/2016

Pour aller plus loin

Consultez l'annuaire des organismes de services à la personne
Consultez la rubrique réglementation
Consultez la rubrique avantages fiscaux et aides